

Date de la convocation : 10 janvier 2015

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des projets et travaux en cours
- Étude de différents devis
- Contrat de balayage et groupement de commandes « marquage horizontal »
- SyDEV :
  - convention relative aux travaux de maintenance d'éclairage 2015
  - définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance.
- Renouvellement du contrat d'assurance du personnel
- Délibérations et questions diverses

Présents : Joël BOBINEAU, Evelyne TOUTAIN, Sonia ALLETRU, Denise AUGUIN, Jacky BELOUIN, Marinette BOBINEAU, Stéphane BONNEAU, René-Louis COLAS, Jackie LARDY, Claude PICARD, Stéphanie ROYER, Fabienne SPENNATO.

Absents excusés : H.GORALCZYK, D.SABOURAUD

Secrétaire de séance : Fabienne SPENNATO

En préambule, monsieur le maire remercie Mme Tirbois, correspondante Ouest France, pour son article relatif à la cérémonie des vœux.

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu de réunion. Aucune remarque de la part de l'assemblée. Le compte rendu est approuvé.

### **1- SUIVI DES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS**

#### ➤ Logements séniors

M le maire fait le point sur le dossier :

- Les travaux d'effacements des réseaux rue de la vallée sont commencés,
- Apave contrôle amiante : le technicien a effectué ses différents prélèvements pour étudier la présence d'amiante. Les résultats seront transmis dans un premier temps verbalement puis par écrit (sous 15 jours),
- Concernant le terrain de M Fouasson, en attente.

#### ➤ Travaux de voirie : aménagements de sécurité

M le maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été décidé de contacter la Société Publique Locale (SPL) et le cabinet Millet pour établir un avant projet des aménagements de sécurité route du Lac (entrée du Bourg, côté la Joletière) et route Touristique (base de loisirs).

La commission voirie a reçu un représentant de la SPL, afin de lui exposer le projet.

Celui-ci va proposer un avant projet. L'aménagement retenu devra être validé par l'Agence Routière Départementale. La maîtrise d'œuvre est assurée jusqu'à la réception des travaux.

Le cabinet Millet sera reçu le vendredi 23 janvier à 10h.

➤ Rénovation du logement rue de la Chapelle (ancien presbytère)

M le maire informe les élus qu'un rendez-vous est fixé le 10 février à 10h avec Mme Mahé du Conseil Général (service aménagement économie et cadre de vie) afin de lui exposer les projets relatifs à l'aménagement de ce logement. Sa mission consiste à étudier les programmes d'aides selon les projets.

➤ Un rendez-vous avec M Hugues Fourage, député, est fixé le 13 février à 11h afin de lui exposer les différents projets communaux.

➤ Gestion des espaces naturels sensibles

Un rendez-vous avec M Luigi Elie du Conseil Général (service environnement) est fixé le 4 février à 10h. L'objectif de ce déplacement est de faire un état des lieux des terrains appartenant au Conseil Général et leur gestion. M le maire informe qu'il lui sera fait part de l'abattage des frênes (à côté de la Rando) pour dégager la vue sur le lac.

➤ Camping du Chêne Tord

M le maire informe du déplacement en présence de quelques élus, sur le site du camping pour faire l'inventaire des différents matériels pouvant être récupérés par la commune (entre autres : toboggan, jeu sur ressort, tuyau pvc, bâche, panneau porte-clés, vitrine extérieure ...). Les services de la Communauté de Communes seront recontactés afin de déterminer les conditions de récupération.

## 2- ETUDE DE DIFFERENTS DEVIS

➤ Tondeuse

M le maire informe les élus que plusieurs devis ont été demandés pour le remplacement de la tondeuse autoportée : Rosa motoculture, Espace Emeraude (Echiré 79) et Atlantic motoculture (Fontenay-le-Cte) ont répondu, il reste à recevoir les propositions de Gam Vert.

Après discussions, les élus souhaitent privilégier l'entreprise locale pour cet achat. La décision sur le matériel à acquérir sera prise lors d'une prochaine réunion, au retour de M Goralczyk.

➤ Lave vaisselle salle JL Ripaud

Pour le remplacement du lave vaisselle de la salle JL Ripaud, l'entreprise propose 2 solutions soit :

- remise en état du lave vaisselle de la cantine scolaire pour un montant de 975€ ht,
- installer un lave vaisselle neuf pour un montant ht de 2 800€ ht (remise 600€ incluse)

A l'unanimité, les élus décident l'achat d'un lave vaisselle neuf pour un coût ttc de 3 360€ ttc.

➤ Travaux parking parc de la mairie

En attente du devis le l'entreprise Charrier

➤ Compacteur cartons

- devis de l'entreprise Prolifer pour la collecte des cartons

Validation du devis à l'unanimité.

## 3- CONTRAT DE BALAYAGE ET GROUPEMENT DE COMMANDE « MARQUAGE HORIZONTAL »

- Contrat de balayage

M le maire expose aux élus qu'un marché de groupement de commandes pour le balayage des rues pourrait être piloté par la Communauté de Communes. Le conseil municipal devra délibérer sur l'adhésion au marché et signer la convention. La communauté de communes aurait comme mission la rédaction du marché, la consultation des entreprises et l'attribution du marché, la commune adhérente aurait comme mission la notification à l'entreprise, le suivi des travaux et la facturation.

Avis favorable des élus, ce mode de fonctionnement peut permettre de bénéficier des meilleurs tarifs, et la commune, restant maître d'ouvrage, décide des travaux à effectuer (rues à balayer, fréquence des passages...)

- Groupement de commande « marquage horizontal »

M le maire rappelle qu'il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes « marquage horizontal » proposé par la Communauté de Communes du PdFIC. Il présente comment se déroulera le marché :

- début d'année : relevé des marquages effacés ou à renouveler (janvier/février)
- établissement du bon de commande avant le 1<sup>er</sup> mars
- planification des travaux par l'entreprise
- réalisation des travaux (avril, mai, juin)
- réception des travaux
- facturation à la commune

Il propose de refaire le point sur le relevé déjà effectué, afin de passer la commande, certains marquages pourraient être mis en attente vu les travaux de voirie récents (gravillons non stabilisés)

#### **4- SyDEV**

➤ Convention relative aux travaux de maintenance d'éclairage 2015.

M le maire informe les élus du montant de la contribution relative aux travaux de maintenance d'éclairage pour l'année 2015.

Le montant de la contribution s'élève à 3 271.20 euros (ce montant se décompose de la façon suivante : 282 points lumineux pris en compte, et la base de contribution s'élève à 11.60€ soit 3271.20€), 3 visites programmées annuelles. Validation à l'unanimité.

➤ Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance.

M le maire expose aux élus que le Sydev dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation. Il propose que la commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander (dès l'établissement du rapport de visite de maintenance) les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire. Suite à une évaluation des besoins de la commune établie sur la base de l'année précédente, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 1 638,00 euros. À l'unanimité, les élus décident :

- d'autoriser le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la rénovation du parc d'éclairage public consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 1 638 euros.

#### **5- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Les élus décident à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance du personnel pour une durée de 1 an soit du 1 janvier au 31 décembre 2015 chez Groupama. Le montant de la cotisation prévisionnelle est de 7 772.16€).

#### **6- DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ Inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides est terminé, la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est consultable par le public au secrétariat de la mairie jusqu'au 31 janvier 2015. Un cahier de remarques est également disponible. Celles-ci seront étudiées par le chargé de mission et le groupe d'acteurs, une réunion est fixée le 5 février à 09h45.

➤ Avis d'enquête publique

Le redimensionnement du système d'évacuation des crues du barrage de Mervent, porté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la forêt de Mervent, est soumis à enquête publique du 3 février au 6 mars 2015 inclus, sur les communes de Mervent et de l'Orbrie.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Mervent le mardi 3 février de 09h à 11h et le samedi 28 février de 10h à 12h.

➤ Dépliant Mervent nature 2015

M le maire donne lecture du mail de M Sébastien Laurent : en raison de la fermeture du parc accrobranche, du retrait du camping de la Jamonière, le dépliant Mervent nature 2015 ne peut être reconduit. Le service tourisme de la communauté de communes est informé de cette décision et en tiendra compte dans l'élaboration des ses futures brochures. Les élus regrettent la non réédition de ce dépliant, il s'agissait d'un plus sur le plan touristique.

➤ Dossier accessibilité ERP : mise en œuvre des études Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité programmée)

L'Ad'Ap permet de disposer d'un délai supplémentaire pour la mise en conformité des ERP existants.

L'Ad'Ap s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages ou exploitants d'ERP (publics et privés) qui n'ont pas réalisé tous les travaux de mise en conformité accessibilité avant le 31 décembre 2014.

Les projets d'Ad'ap sont déposés en préfecture et la date de dépôt est reportée à fin 2016.

➤ Démarche Trivalis

La commune a répondu favorablement à l'opération "poulaillers trivalis" (1 poulailler et 2 poules fournis)

➤ Demande de M Martin

M le maire rappelle que M Martin, propriétaire de la parcelle C114 avait demandé à ce qu'un busage soit réalisé dans le fossé limitant sa propriété. Après s'être déplacé sur site, il est convenu avec M Martin que le busage ne sera pas réalisé par la commune, simplement un remblaiement au niveau d'un trou, évitant la stagnation des eaux.

➤ Inscription dans la démarche création « d'éco quartier » avant fin janvier → avis non favorable

➤ Prévisions d'achat d'illuminations : profiter du déstockage des entreprises.

➤ Personnel communal : pour combler l'absence pour maladie de Mme Vincent Denise, un contrat à durée déterminée a été proposé à Mme Jourdain Marie-Claire, à raison de 26h15 par semaine.

Demande de stage en milieu scolaire : avis favorable.

➤ Spectacle de Noël : bon retour sur la prestation des animateurs et le déroulement de l'après midi.

➤ Repas des aînés : Mme E.Toutain donne le montant global de la prestation 3 742.85 euros.

➤ M J.Belouin fait part de plusieurs remarques :

- signalétique cabinet médical

- marquage de places réservées pour le cabinet médical, les patients souhaiteraient pouvoir se stationner à proximité.

- dalles glissantes sous la verrière de l'ensemble commercial → prévoir le nettoyage

Levée de séance à 23h00

Prochaine réunion le vendredi 13 février 2015 à 20h30